Mairie de Dommartin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°097-2026
Manifestation journée « Octobre Rose »

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'article R.610-5 du code pénal,

Considérant la demande d'autorisation formulée par l'organisateur, l'association Dom La Vie,
Considérant que l'organisation de la manifestation définie ci-dessous conduit à une occupation du domaine public communal,

ARRETE

Article 1 : L'association Dom La Vie représentée par Mme Murielle MONTAGNOLE, présidente, est autorisée à occuper le domaine public communal à l'occasion de l'organisation d'une journée pour Octobre rose.
Cet événement a lieu le dimanche 4 octobre au matin, sur l'esplanade du Parc du Centre et comprend une marche, un flashmob et un moment de convivialité.
L'après-midi, la finale du tournoi de tennis Les belles balles a lieu au Parc de Maligny.

Article 2 : L'association est autorisée à installer des stands sur l'esplanade du Parc du Centre à partir de 8h.

Article 3 : A l'issue de la manifestation visée dans l'article 1, les organisateurs restituent les lieux occupés dans le même état de propreté qu'en début de la manifestation. Toute dégradation éventuelle peut donner lieu à la mise en cause de la responsabilité de l'autorité organisatrice.

Article 4 : Les pétitionnaires doivent veiller à faire respecter la réglementation en vigueur dans les espaces publics aux participants et organisateurs.

Article 5 : Les pétitionnaires ont sous leur responsabilité la sécurité des biens et des personnes participant à cet événement.
La Mairie ne peut pas être tenue responsable des vols et/ou dégradations ayant eu lieu lors de cet événement.

Article 6 : Le présent arrêté n'est valable que pendant la période impartie. Il est périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny - Dommartin
Association Dom La Vie
Et affichée en Mairie.

Fait à Dommartin,
le mardi 29 septembre 2026
Le Maire, Alain THIVILLIER

MAIRIE DE DOMMARTIN * 69380 (Rhône) *